

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 281-2013 DÉCRÉTANT LA**  
**TARIFICATION DES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA MRC**  
**DES LAURENTIDES**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée que le règlement 281-2013 décrétant la tarification des activités, biens et services de la MRC des Laurentides, adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 18 juillet 2013 est entré en vigueur.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce dix-neuvième jour du mois de juillet de l'an deux mille treize (19 juillet 2013).



Maude Lauzon  
Directrice générale adjointe  
Services juridiques et projets

MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425.5555 Téléc. 819 688.6590

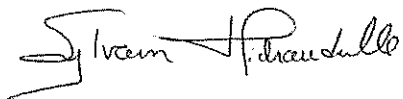
---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 août 2013 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 14 août 2013.



Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier